

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTÈRE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, DE
L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES



**PROJET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET D'ADAPTATION
AU CHANGEMENT CLIMATIQUES II (PROGEP II)**

**TERMES DE REFERENCE POUR L'ELABORATION
DE PUD - PGRI -PDD DE :**

- (i) **DIASS, POPONGUINE-NDAYANE ET DE YENE ;**
- (ii) **MALICOUNDA, NGAPAROU, SALY PORTUDAL, SOMONE, SINDIA-GUÉRINE ;**
- (iii) **FANDÈNE, KEUR MOUSSA, POUT ET SÉBIKOTANE ;**
- (iv) **BAYAKH, KAYAR, DIENDER GUEDJ ET KEUR MATAR GAYE.**

Table des matières

I.	CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
II.	OBJECTIF	5
III.	ZONE D'ETUDE	6
IV.	RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION	6
V.	ETENDUE DES ACTIVITES PREVUES DANS LA MISSION	7
VI:	COMPOSITION DE L'EQUIPE DU CONSULTANT	15
VII.	DONNEES ET SERVICES, DEVANT ETRE FOURNIS PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE	17
VIII.	DELAIS DE LA MISSION ET LIVRABLES	17
IX.	LES ANNEXES	

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le changement climatique a contribué à l'instabilité croissante des précipitations sur le Sénégal et à la hausse du niveau de la mer ; ce qui accroît la vulnérabilité de la population et met en péril les bénéfices du développement du Sénégal.

En effet, de nouveaux événements climatiques extrêmes ont provoqué de graves inondations dans plusieurs localités sénégalaises, avec comme principal épïcentre la zone de Keur Massar-Jaxaay, emmenant ainsi l'État à déclencher le Plan national d'Organisation des Secours (ORSEC) en 2020 et 2021.

Pour pallier durablement ces phénomènes récurrents, l'État du Sénégal s'est engagé à poursuivre la mise en œuvre optimale du Programme Décennal de Lutte contre les Inondations (PDLCI) et à mobiliser les ressources budgétaires nécessaires pour la réalisation d'un projet d'urgence comprenant la construction d'ouvrages de drainage à Keur Massar et environs.

Par ailleurs, le Gouvernement du Sénégal a sollicité l'accompagnement de la Banque mondiale pour d'une part, poursuivre les efforts de réduction des risques d'inondation entrepris depuis 2012 et d'autre part, améliorer les capacités de planification et de gestion intégrées des risques d'inondations urbaines par la mise en œuvre de la seconde phase du Projet de Gestion des Eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique PROGEP (PROGEP 2).

Le projet comprend quatre composantes :

- Composante 1 : Planification et gestion urbaines intégrées tenant compte du risque climatique et de la durabilité ;
- Composante 2 : Investissement et gestion du drainage, engagement communautaire, gestion environnementale et sociale ;
- Composante 3 : Composante de Réponse contingente d'urgence (CERC) ;
- Composante 4 : Gestion du projet.

La composante 1 sera mise en œuvre par l'Agence de Développement Municipal (ADM), agence d'exécution du PROGEP 2. Elle sera accompagnée dans ce volet par la Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Architecture (DGUA) dont l'expertise en matière d'urbanisme et de planification n'est plus à démontrer.

Ladite composante comprend, entre autres, la réalisation de cinq (05) documents de planification urbaine dans plusieurs localités identifiées dont un (Bambilor, Jaxaay-Parcelles, Sangalkam, Tivaouane Peul) financé par la Banque mondiale et les quatre (04) autres : (i) Diass, Poponguine-Ndayane et de Yene ; (ii) Malicounda, Ngaparou, Saly Portudal, Somone, Sindia-Guérine ; (iii) Fandène, Keur Moussa, Pout et Sébikotane ; (iv) Bayakh, Kayar, Diender Guedj et Keur Matar Gaye par le Fonds Nordique de Développement (FND).

Le PUD de Diass, Poponguine-Ndayane et de Yene (Toubab Dialaw) trouve sa pertinence, entre autres, dans sa position d'arrière-pays de la commune de Diamniadio, de la ville de Rufisque et du pôle urbain de Diamniadio et du Lac Rose avec son caractère péri-urbain. Son interrelation avec ces villes n'est plus à démontrer. D'autre part, il s'y ajoute la construction

prochaine du Port de Ndayane sur 1200 ha qui va transformer le devenir urbain de cette zone dans le futur. Ainsi que le développement de multiples activités économiques connexes qui milite en faveur d'une planification prospective pour assurer une occupation et gestion optimale de l'espace et favoriser de meilleures conditions de vie aux populations impactées.

Cette étude qui s'étend sur 3 communes va nécessiter une approche d'intercommunalité pour prendre en charge les nouveaux défis urbains qui se posent à la zone d'étude.

Le PUD de la zone couverte par les communes de Malicounda, Ngaparou, Saly Portudal, Somone, Sindia (Nguerine), trouve sa pertinence, entre autres, dans sa position d'arrière-pays de la ville de Mbour, de l'AIBD, du futur Port de Ndayane, avec sa vocation touristique. Son interrelation avec l'agglomération de Dakar, Thiès et Mbour n'est plus à démontrer. D'autre part, il s'y ajoute la construction prochaine du Port de Ndayane sur 1200 ha va transformer le devenir urbain de cette zone dans le futur. Pour le développement du tourisme au Sénégal, cette zone aura à jouer un rôle important ainsi que dans le devenir économique du triangle Dakar-Mbour-Thiès.

La construction de grandes infrastructures structurantes à l'image de l'AIBD et du Port de Ndayane ainsi que le développement de multiples activités économiques connexes milite en faveur d'une planification prospective pour assurer une occupation et gestion optimale de l'espace et favoriser de meilleures conditions de vie aux populations.

Cette étude qui s'étend sur cinq (5) communes va nécessiter une approche d'intercommunalité pour prendre en charge les nouveaux défis urbains qui se posent à la zone d'étude

Le PUD de la zone de Fandene, Keur Moussa, Pout et Sébikotane trouve sa justification en ce sens qu'elle est l'arrière-pays des infrastructures structurantes comme le Port de Ndayane, l'AIBD, les deux Autoroutes à péage et la zone touristique de Saly.

Elle est déjà la cible de beaucoup de tentatives d'occupations irrégulières, de spéculation foncière qui pourraient compromettre l'efficacité et l'efficacité des infrastructures déjà réalisées ou en cours de réalisation pour l'essor économique de la zone.

Ce troisième PUD s'étend sur 4 communes Fandene, Keur Moussa, Pout et Sébikotane présente des enjeux aussi importants que dans les deux zones précédentes et va nécessiter une approche d'intercommunalité pour prendre en charge les nouveaux défis urbains qui se posent à la zone d'étude.

Le PUD de la zone couverte Bayakh, Kayar, Diender Guedji et Keur Matar Gaye, trouve sa pertinence, entre autres, dans sa position d'arrière-pays de la ville de Thiès, avec son activité économique dominée par la pêche. L'interrelation avec le triangle Dakar, Thiès et Mbour n'est plus à démontrer et dans lequel elle aura à jouer un rôle important dans le devenir économique dudit triangle Dakar-Mbour-Thiès.

La construction de grandes infrastructures structurantes à l'image de l'AIBD et du Port de Ndayane, le futur rôle économique de la ville de Thiès et le développement de multiples activités économiques connexes, militent en faveur d'une planification prospective pour assurer une occupation et gestion optimale de l'espace et favoriser de meilleures conditions de vie aux populations.

Dans ce contexte, le Gouvernement du Sénégal avec l'appui du Fonds Nordique de Développement (FND), envisage d'élaborer quatre plans d'urbanisme de détails (PGRI-PDD-PUD) dans ces zones.

Les propositions d'aménagement devront être cohérente avec les orientations des documents de planification stratégique, notamment le PDU de Dakar et ses environs, horizon 2035 et tenir compte également des opérations en cours car le nouveau plan (PGRI-PDD-PUD) accompagnera la réalisation d'infrastructures de drainage des eaux de pluies et pour l'assainissement des eaux usées. L'approche bassin versant sera privilégiée pour assurer un traitement cohérent de la problématique des inondations dans ce territoire. Chaque PUD sera précédé d'une étude de Plan de Gestion des Risques d'inondation (PGRI) /ou d'un Plan Directeur de Drainage des eaux de pluies (PDD) et sera élaboré par un bureau d'étude expérimenté dans l'élaboration d'études similaires.

Pour ce faire, l'ADM, en relation avec la DGUA, souhaite s'attacher les services d'un Consultant pour l'élaboration de quatre PUD des zones couvertes par les communes de (i) Diass, Poponguine-Ndayane et de Yene ; (ii) Malicounda, Ngaparou, Saly Portudal, Somone, Sindia-Guérine ; (iii) Fandène, Keur Moussa, Pout et Sébikotane ; (iv) Bayakh, Kayar, Diender Guedj et Keur Matar Gaye . Les présents termes de référence ont pour objet de définir le contenu de la mission ainsi que le profil du consultant qui sera recruté.

II. OBJECTIF

L'objectif général de l'étude est d'élaborer pour chacune des quatre zones , un plan d'urbanisme de détails (PUD) assorti d'un plan de gestion des risques d'inondation (PGRI), d'un plan directeur de Drainage des eaux pluviales (PDD), d'une étude environnementale et sociale stratégique (EESS) et ainsi que du programme d'investissement prioritaire (PIP) évalué et d'un plan de mise en œuvre pour les communes de : (i) Diass, Poponguine-Ndayane et de Yene ; (ii) Malicounda, Ngaparou, Saly Portudal, Somone, Sindia-Guérine ; (iii) Fandène, Keur Moussa, Pout et Sébikotane ; (iv) Bayakh, Kayar, Diender Guedj et Keur Matar Gaye.

De manière plus spécifique, la mission dotera chaque zone d'étude d'un rapport de présentation, des pièces graphiques et d'un règlement d'urbanisme de la zone, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme.

La mission propose pour chaque PUD, un Plan d'Investissement Prioritaire dont les modes de financement doivent faire preuve d'innovation en matière de montage opérationnel et de modèle économique.

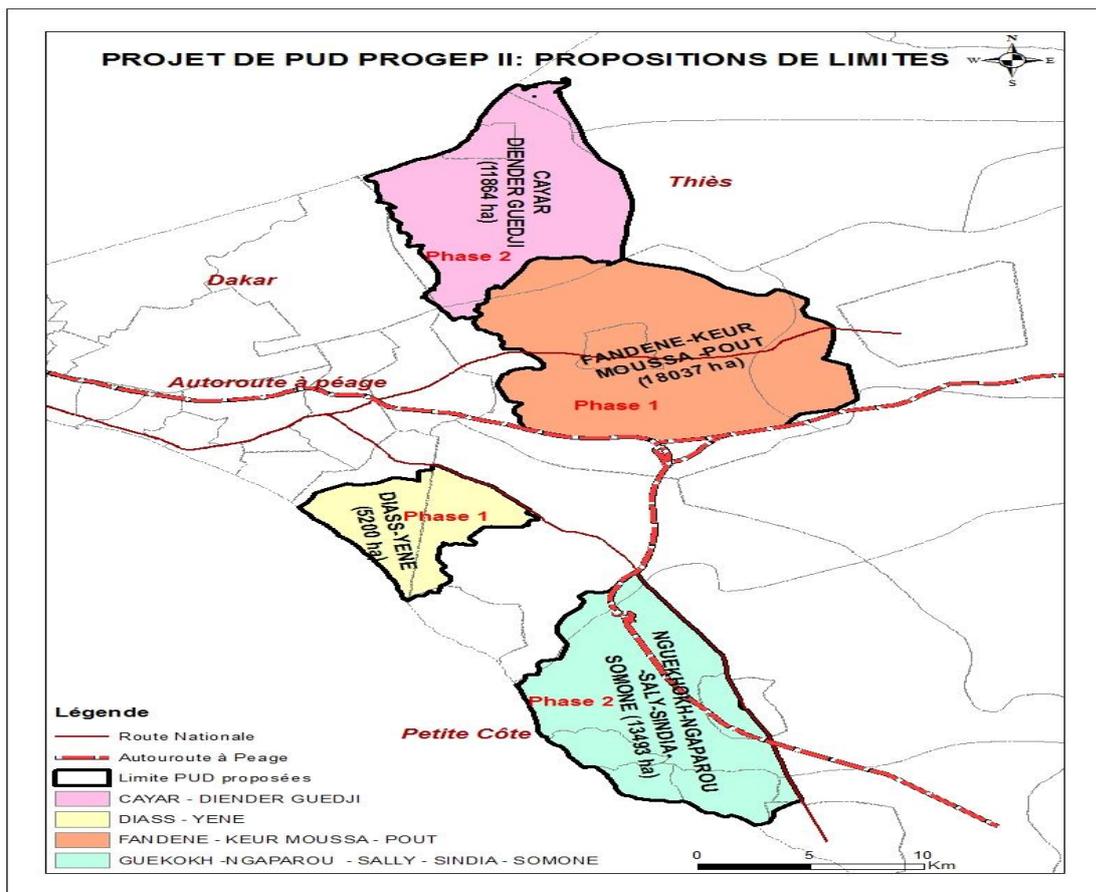
La mission intègre également un plan de suivi-évaluation afin de surveiller l'état d'exécution des investissements à chaque étape de la mise en œuvre.

En outre, la mission devra travailler en étroite collaboration avec les experts de la DGUA pour la réalisation des livrables de la mission. Le cabinet sélectionné veillera à impliquer de manière pratique les ingénieurs, aménagistes, urbanistes et techniciens de la DGUA durant toute sa mission en vue de garantir l'appropriation des outils et documents conçus ainsi que leur opérationnalisation par ces derniers. Le cabinet proposera aussi un plan de formation et de renforcement des capacités des agents de la DGUA (confère ETAPE 11 pour plus de détails par rapport à ces sessions de formation). Les bureaux de la DGUA seront mis à disposition des experts du cabinet quand ils seront en mission au Sénégal.

La DGUA en rapport avec l'ADM, assurera à cet effet une coordination et une synergie permanente entre les différents cabinets/consultants mobilisés pour réaliser les cinq (05) PUDs (PUD financé par la Banque mondiale en parallèle sur les zones couvrant les communes de Bambilor, Jaxaay, Sangalkam, Tivaouane Peulh-Niague, et ceux financés par le FND) au sein de ses équipes et pour une bonne réussite des missions.

III. ZONE D'ETUDE

Les quatre zones d'étude couvrent une superficie d'environ 48 594 ha. Le périmètre exact d'étude de chaque zone sera identifié, en fonction des bassins versant dans la zone et en rapport avec les parties prenantes.



IV. RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION

Les principaux résultats attendus de la mission sont pour chaque PUD :

- Une vision spatialisée de « ville durable » dans toutes ses composantes, dotée de méthodes et outils de planification et de gestion qui produisent un territoire compact, résilient et durable intégrant le genre et la situation particulière des femmes et des jeunes ;
- Elaborer un plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) et, le cas échéant un Plan Directeur de Drainage des eaux pluviales (PDD) ;

- Prendre en compte des risques liés aux changements climatiques en édictant des dispositifs préventifs ou prescriptifs d'une utilisation du sol plus sûre ;
- Traiter les zones réputées non constructibles (agricole, inondables, tampon, etc.) et des occupations anarchiques ;
- Organiser et rationaliser les usages du sol dans la zone d'étude ;
- Identifier, dans le cadre de l'EES des infrastructures et équipements qui répondent aux besoins de toutes les populations, particulièrement les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec un handicap ;
- Traiter le problème de désenclavement de la zone, notamment la mobilité et la connectivité entre les communes, le Port de Ndayane, l'Aéroport de Diass, les pôles urbains de Diamniadio, de Lac Rose et de Daga Kholpa et ainsi que les stations balnéaires du département de Mbour ;
- Analyser l'impact socioéconomique des infrastructures et équipements structurants, notamment l'Aéroport International Blaise Diagne, Le Port de Ndayane, l'Autoroute à péage, la route nationale sur la zone d'étude ;
- Rédiger un règlement d'urbanisme spécifique à chaque zone d'étude ;
- Identifier des actions en synergie pour accompagner le processus de développement économique de ces localités qui sont des territoires en pleine mutation et à enjeux stratégiques ;
- Préparer de Programme d'Investissement Prioritaire et identifier des modalités de son financement pour chaque PUD;
- Elaborer un plan de communication pour la vulgarisation de chaque plan ainsi qu'un programme indicatif de suivi-évaluation ;

Le consultant devra s'assurer de la cohérence des 4 PUDs réalisés avec celui réalisé pour les localités de Bambilor, Jaxaay-Parcelles, Sangalkam, Tivaouane Peul financé par la Banque mondiale, en particulier s'assurer d'une bonne coordination avec le bureau d'études et tout spécialement sur les aspects liés aux sauvegardes environnementales et sociales.

V. ETENDUE DES ACTIVITES PREVUES DANS LA MISSION

Le consultant aura, entre autres, la charge de collecter ou d'acquérir toutes les données nécessaires à la réalisation des objectifs de sa mission. Il sera assisté par les équipes de la DGUA.

Les études relatives aux quatre Plans d'Urbanisme de Détails ainsi que les documents du PGRI et du PDD comportent les tâches suivantes :

ETAPE 1 : PREPARATION DE L'ETUDE

il s'agit de :

- Elaborer le rapport d'orientation méthodologique et définir l'étendue du travail d'élaboration ;
- Définir le calendrier de travail (un rétro planning)

ETAPE 2 : DIAGNOSTIC (PUD - PGRI - PDD)

Tous plans, y compris le PGRI et le PDD, et les analyses qui les sous-tendent, devront être mise à jour par le consultant si les autres livrables compris dans l'étude, comme la stratégie

ville durable/résiliente et les activités des PUD en phase APS ou APD, en génèrent le besoin afin d'assurer la synergie et la bonne concomitance des livrables sur l'ensemble de la présente étude».

Pour chaque zone d'étude, le consultant devra :

- Procéder à la lecture des rapports et de la documentation disponibles (études techniques, urbanistiques et paysagères, schémas directeurs d'aménagement, programmes stratégiques de développement, plan locaux etc.) et rassembler les données disponibles pour vérifier les besoins en termes de collectes de données ;
- Compléter autant que de besoin l'étude sur les risques d'inondation dans la zone d'étude et la modélisation hydraulique 2D
- Diagnostiquer de manière précise les écoulements sur les axes structurants du territoire modélisé, et évaluer ainsi les risques d'inondations dans la zone d'étude ;
- Réaliser un diagnostic détaillé du risque inondation sur les axes d'écoulement structurants en amont et aval, et faire des recommandations sur la manière de réduire ce risque, en recherchant et en simulant des aménagements, génie civil ou trames vertes et bleues, pour réduire l'aléa inondation ;
- Réaliser le diagnostic fonctionnel de la situation existante basé sur une modélisation hydraulique 2D ou couplage 1D/2D des écoulements, et une étude hydrologique préalable existantes ou à compléter.
- Etablir et compléter autant que de besoin, les cartes faisant apparaître les courbes de niveau et le relief, les pentes des bassins versants, les couloirs d'écoulements, cartes des zones inondables, carte des zones d'extension etc.
- L'établissement d'un diagnostic du niveau de dotation des populations de la zone d'étude en matière d'infrastructures et d'équipements de la zone. Ce diagnostic sera opéré au regard des normes et/ou recommandations pertinentes pour chaque type d'équipement (santé, écoles, équipements socio-collectifs, etc.) ;
- L'établissement d'un diagnostic de l'état de satisfaction des besoins en transports des populations de la zone : indice d'accessibilité, indice de mobilité, état des infrastructures de transport, qualité de la desserte incluant les transports publics collectifs.

ETAPE 3 : COLLECTE DE DONNEES ET ENQUETES

Le consultant aura, entre autres, la charge de collecter ou d'acquérir toutes les données nécessaires à la réalisation des objectifs de sa mission. Il sera assisté par les équipes de la DGUA.

Concernant cette tâche, le consultant va identifier les données de référence, collecter les informations et données, préparer le fond de carte, mener des enquêtes supplémentaires, compiler les données de référence.

Chaque zone d'étude fera l'objet d'une cartographie qui permettra de faire l'état des lieux, à l'échelle du 5.000 ième et de ressortir tous les détails planimétriques (bas – fonds, vallées, les voies d'eau (canaux naturels, bassins, etc.). Par conséquent, le consultant se focalisera sur des activités qui permettront d'avoir une bonne connaissance de l'organisation de l'espace et de l'occupation actuelle du sol et des principaux problèmes liés à l'urbanisation et aux

conditions d'utilisation du sol (statut juridique des terrains, des espaces libres, des contraintes naturelles des différents sites, des problèmes environnementaux, etc.).

Le consultant effectuera des enquêtes et conduira des consultations auprès des services de l'administration, des collectivités territoriales, des populations et des acteurs du développement urbain dans le périmètre d'étude afin de déterminer les axes stratégiques d'un point de vue institutionnel et les attentes des populations.

Le Consultant devra collecter au niveau des services concernés, l'ensemble des données disponibles relatives au projet dont la mise à disposition sera facilitée par la DGUA, l'ADM et le comité technique. Il s'agit de :

La collecte des données de base (géographiques, topographiques, géologiques, pédologiques, hydrogéologiques, hydrologiques, météorologiques, climatologiques, urbanistiques, démographiques, environnementales, sociaux, barrages, voirie, ouvrages de drainages existants etc.) pour appréhender la situation actuelle et future. Le consultant procédera aussi à la revue des études existantes et à la synthèse des données disponibles. Il fera une analyse critique de toutes ces données recueillies.

La reconnaissance de terrain sera effectuée par le Consultant pour compléter sa base de données,

La délimitation et l'analyse des bassins versants (surface, ruissellement, pente, longueur, ...) sur la base des documents disponibles. (MNT, LIDAR, Ortho photo, Google Earth, ...).

Tout autre document nécessaire et jugé utile pour mener à bien sa mission.

Le consultant s'appropriera de l'ensemble des études disponibles et mises à sa disposition.

La collecte, l'analyse, la synthèse et l'interprétation des données compléteront à une échelle plus fines les données recueillies lors de l'élaboration de chaque PUD et porteront notamment sur :

- L'historique de l'occupation de chaque site en lien avec les activités économiques et les contraintes climatiques éventuelles ;
- Le bilan institutionnel axé sur l'organisation de chaque zone d'étude ainsi que les plans et règlements existants ;
- Le site, les contraintes naturelles et les problèmes d'environnement à travers une étude du relief, de l'hydrographie, de la géologie, de la couverture végétale, du climat, etc. ;
- les risques liés à l'avancée des cours d'eaux, aux inondations et au changement climatique ;
- l'impact des activités anthropiques ;
- les statuts et modes d'occupation du sol, la problématique foncière,
- la typologie architecturale et urbaine des quartiers/villages et l'inventaire des principaux équipements collectifs, publics, parapublics et privés (éducation, santé, administration, commerce, loisirs, culturels etc.) ;
- l'inventaire des infrastructures (réseau eau potable, réseaux d'assainissement, réseau électrique, les télécommunications, la collecte et le traitement des ordures ménagères) avec leurs niveaux de services respectifs ;
- l'inventaire de la voirie, du réseau routier, ferroviaire et du système de transport en place ;

- les projets prévus ou en cours de réalisation (aménagement, lotissements, rénovation, etc...) ;
- les principales activités socio-économiques ;
- la population et ses caractéristiques : la taille et la répartition spatiale de la population, le taux de croissance de la population, les tranches d'âge, la structure des ménages, la population scolarisable et scolarisée, le niveau de formation, l'emploi des actifs, le taux d'activité, les revenus des ménages, les mouvements de population, le genre, les couches vulnérables, etc.
- Le Consultant collectera auprès des services compétents l'ensemble des données relatives aux infrastructures de transport en prenant en compte le classement du réseau et les responsabilités respectives des gestionnaires.
- Il exploitera les résultats des différentes enquêtes origine-destination pour mieux identifier la demande en transport dans la perspective d'une meilleure planification des investissements locaux.
- Par ailleurs, le consultant s'attachera à évaluer la capacité des activités menées dans la zone d'étude ainsi que celles planifiées, à générer des besoins en transports. Ces besoins seront pris en compte dans la planification des investissements.

ETAPE 4 : ANALYSE DE DONNEES

Les données recueillies, pour chaque PUD, feront l'objet d'une analyse et d'une synthèse dans un rapport de diagnostic qui énumère explicitement les contraintes et opportunités actuelles des sites. Le rapport sera illustré d'une série de cartes thématiques et de problématiques.

Dans cette partie, le consultant va d'abord, clarifier les rôles et les fonctions futurs du périmètre de planification de chaque PUD selon les orientations des documents stratégiques d'urbanisme et des autres plans d'aménagement existants dans la zone.

Ensuite, le consultant analysera les tendances et les opportunités de développement socio-économique. L'occupation des sols dans le périmètre de planification trouve ses explications à travers des facteurs socio-économiques tels que la population, l'emploi, les produits industriels et les services publics (éducation, santé protection sociale...). En conséquence les caractéristiques de ces phénomènes socio-économiques sont analysées à travers leur volume actuel, les tendances passées et les changements futurs prévus. Bien que les plans de rang supérieur peuvent parfois définir les objectifs chiffrés sur le périmètre de chaque PUD, il est nécessaire d'analyser les conditions démographiques et économiques en détail en tenant compte de la tendance actuelle des changements et des opportunités pour obtenir une distribution spatiale plus détaillée.

Il est essentiel aussi d'identifier les contraintes et les opportunités à travers des analyses spatiales fondées sur des données géographiques telles que l'occupation actuelle des sols, les limites administratives, les zones de protection de l'environnement, la protection du patrimoine historique ou les infrastructures. Les indicateurs spatiaux (tels que la densité, la concentration de service, l'occupation par unité spatiale) donneront des repères quantitatifs clairs qui pourront être utilisés afin d'estimer les besoins futurs en termes spatiaux. D'autres part, les plans ayant trait à l'aménagement spatial (tels que les plans routiers et de transport, d'infrastructures, d'établissements publics, notamment de l'éducation ou de la santé, etc.) doivent être examinés et si nécessaire des modifications ou des ajustements dans les cas où certains écarts existeraient entre la situation existante et les plans.

En plus de cela, l'analyse des aptitudes et de la vulnérabilité territoriale vise à identifier l'utilisation appropriée et la capacité des sols d'un territoire. L'analyse porte sur l'application de trois types de critères :

- La vulnérabilité de l'environnement ;
- La qualité du cadre de vie ;
- L'aptitude au développement socioéconomique.

Cela peut être fait par une évaluation des terres à travers la méthode d'évaluation multicritères où l'utilisation des SIG est souhaitable.

La liste non exhaustive des cartes thématiques à fournir dans le rapport d'analyse de la zone d'étude se résume ainsi :

1. Carte d'occupation du sol ;
2. Carte de l'hydrographie ;
3. Carte des bassins versants avec lignes de pentes d'écoulement
4. Carte des contraintes naturelles (issues des études géotechniques et hydrologiques).
5. Carte foncière : localisation et situation juridique des domaines vacants ou délaissés, terrains de l'État, autres titres de propriétés etc.;
6. Carte des zones à vocation particulière ;
7. Carte des aléas naturels (y compris les risques liés aux changements climatiques)
8. Carte des Réseaux d'assainissement ;
9. Carte des infrastructures de desserte en eau potable ;
10. Carte des infrastructures de desserte en électricité ;
11. Carte de réseau de télécommunication : localisation, couverture, opérateurs;
12. Carte des équipements économiques : marchés, abattoir, etc.;
13. Carte des réseaux routiers, classés par type et revêtement ;
14. Carte des services publics;
15. Carte des équipements éducatifs;
16. Carte des équipements de santé ;
17. Carte des équipements culturels, sportifs et de loisir ;
18. Carte des grands équipements structurants : aéroports, gares, ports, etc. ;
19. Carte des projets prévus dans la zone : projets locaux, opérations d'aménagement, etc. ;
20. Carte des vulnérabilités et des aléas naturels sur le périmètre d'étude.

ETAPE 5 : ELABORATION DU PGRI ET DU PDD

Il est demandé au Consultant de produire un ensemble de préconisations et de mesures de réduction des risques d'inondation qui doivent être transcrites dans le zonage réglementaire du PUD et son règlement. Ces mesures infrastructurelles d'aménagement concernent également les zones bâties pour lesquelles il faudra préconiser des interventions de réduction

de la vulnérabilité. Le PGRI ou le PDD devra se baser sur les cartes de vulnérabilité et des aléas produits par les études pilotées par l'ADM dans le cadre du PROGEP 1.

Cette tâche consiste à réaliser un Plan de gestion intégrée des eaux pluviales et des risques inondations en zone péri-urbaine et d'un plan directeur de drainage en zone urbaine ainsi que des esquisses et dessins conceptuels pour les solutions proposées pour la réalisation de mesures d'atténuations des risques d'inondations sur l'ensemble de la zone d'étude du PUD.

De façon spécifiques, il s'agit de :

- Déterminer les apports hydrologiques à l'amont et à l'aval des axes structurants d'écoulement des eaux dans la zone d'étude ;
- Élaborer des scénarios d'aménagement pour réduire les risques d'inondations par :
 - L'élaboration de propositions de réduction de l'aléa (par de la rétention ou en améliorant les capacités d'écoulement) au regard de la situation actuelle et des extensions futures ;
 - Des propositions et recommandations pour améliorer le fonctionnement hydraulique des lacs et des barrages, en effectuant une évaluation de l'impact hydraulique positif de ces propositions de modifications sur le fonctionnement hydraulique global du réseau hydrographique ;
 - Faire des Esquisses et des dessins Conceptuels des Solutions Proposées et Intégration dans le PUD Final.

A l'issue de la phase précédente, un scénario sera retenu pour définir de façon plus précise les propositions d'aménagement de type trames vertes et bleues, dans ses composantes techniques et financières. Le consultant aura à exécuter les tâches suivantes :

- Confirmer la faisabilité technique des solutions proposées et déterminer ses caractéristiques ;
- Définir les spécifications techniques générales des aménagements à réaliser et proposer une implantation des principaux ouvrages ;
- Évaluation des coûts et programmation des investissements et proposer un programme de travaux prioritaires.
- Utiliser les outils disponibles de modélisation hydraulique 2D ou couplée 1D/2D le long des principaux axes d'écoulement des bassins versants du territoire afin de pouvoir :
- Proposer et tester l'impact hydraulique des corridors d'écoulement par le biais de trames vertes et bleues pour la gestion des eaux pluviales.
- Formuler des recommandations pour des mesures d'accompagnement non structurelles à réaliser, de type réglementation de l'occupation des sols et contraintes sur les bâtiments pour réduire leur vulnérabilité, alerte précoce, développement de la conscience du risque, ...
- Proposer une conception sommaire des solutions de types infrastructurels et non infrastructurels vertes et bleues, des esquisses d'aménagements pour intégration de celles-ci dans le PUD final.

ETAPE 6 : ELABORATION DE LA STRATEGIE VILLE DURABLE

- Avant d'élaborer le PUD, le Consultant produira, sur la base de l'analyse des résultats de la phase précédente, un document synthétique de programmation pour la zone d'étude, qui définit la vision, les lignes directrices et axes stratégiques de développement de la zone.
- En outre, le Consultant devra rédiger une note d'argumentation expliquant en quoi et comment ses préconisations visent des objectifs de développement durable, notamment l'ODD 11, les Accords de Paris, le Cadre de Sendai, le nouveau programme pour les villes et le Plan Sénégal Émergent ;
- Une note présentant les objectifs de développement durable visés, déclinés dans ses trois piliers (Sociétal / Économique / Environnemental) ainsi que la méthode proposée pour les mettre en œuvre ;
- Ce dossier intermédiaire de programmation urbaine sera présenté devant le Groupe Technique Opérationnel, présidé par la DGUA et les communes qui abritent les sites, pour sa validation.

ETAPE 7 : ETUDE ENVIRONNEMENTALE et SOCIALE STRATEGIQUE (EES)

Avant de démarrer le processus de validation du Projet de PUD, il sera demandé au Consultant d'élaborer un dossier d'Évaluation Environnementale et sociale Stratégiques (cf. Canevas EES annexé aux TDR), conformément à l'article L48 du Code de l'environnement et l'article R 38 du Code de l'Urbanisme. Les conclusions de l'Évaluation Environnementale et Sociale Stratégiques sont instruites par la DEEC.

L'EES est une activité incluse dans le processus d'élaboration du PUD. C'est une démarche d'aide à la décision qui prépare et accompagne la construction du document d'urbanisme, et permet de l'ajuster tout au long de son élaboration. Elle constitue une base pour un document d'urbanisme conçu comme un projet de développement durable du territoire.

La préparation de l'EES sera assurée par l'équipe d'experts qui élaborent le Plan d'Urbanisme de Détails, sous la coordination de l'Expert environnementaliste et l'Expert Sociale.

ETAPE 8 : AVANT-PROJET SOMMAIRE DU PLAN D'URBANISME DE DETAILS ET EBAUCHE DE PIP

Le Consultant proposera pour chaque PUD un parti d'aménagement et d'urbanisme, dans le respect des dispositions des documents d'urbanisme en vigueur dans la zone, en tenant compte des vulnérabilités liées au changement climatique, des problèmes du site et des acteurs urbains impliqués et de la ville durable.

8.1 APS du Plan d'Urbanisme de Détails comprendra :

- Un rapport de présentation du Projet de Plan d'Urbanisme de Détails. Ledit rapport reviendra sur l'analyse de la situation existante et les perspectives d'évolution du périmètre d'étude. Il expliquera les principes d'élaboration du plan, le processus de réorganisation et d'intégration du site dans l'espace géographique environnant. Il indiquera également les superficies réservées à chaque type d'usage du sol ainsi que le bâti impacté par la nouvelle voirie et les équipements à prévoir.
- Un cahier de prescriptions architecturales et urbaines présentant les mesures de développement durable préconisées dans le PUD
- Des documents graphiques établis sous format numérique et papier. En ce qui concerne les formats papier, l'échelle du 1/2000 sera adoptée. En raison de l'importance de la zone d'étude, les plans pourraient être présentés sur plusieurs feuilles. Ils feront apparaître :

- la délimitation des zones suivant leur destination,
 - les emplacements réservés aux services publics, les installations d'intérêt général, les secteurs à restructurer et leur zone de recasement éventuel, à rénover, les espaces libres, les sites à protéger, les axes majeurs d'écoulement des eaux pluviales, les zones de stockage pérennes ou temporaires identifiées dans le Plan Directeur de Drainage,
 - le tracé des voies de circulation et des réseaux divers ;
 - Pour soutenir ces orientations, il proposera trois (03) scénarios de développement, qu'il pourra illustrer avec des supports schématiques ou cartographiques tels que :
 - les contraintes foncières, les potentialités et les contraintes naturelles du site ;
 - la situation socio-économique, les perspectives de développement (les perspectives démographiques et économiques, les principaux projets prévus, en cours de réalisation et retenus) ;
 - les besoins et les surfaces de terrain nécessaires pour les satisfaire dans le futur (les logements, les grands équipements, les activités économiques, etc.) ;
 - les principes d'aménagement des espaces structurants (trames, équipements, etc.,)
 - des modes opératoires pour protéger les zones fragiles existantes ;
- etc.

8.2 Ebauche de Plan d'Investissement Prioritaire pour le PUD

- A ce stade, le Consultant identifiera des priorités d'intervention et proposera des montages financiers et institutionnels d'opérations d'aménagement ou de promotion d'habitat avec ses équipements à conduire pour concrétiser le renouvellement urbain de la zone. Ces montages doivent être viables et innovants, pour être soumis à une diversité d'acteurs publics ou privés qu'il conviendra d'identifier avec discernement, dans une logique inclusive et participative de la population.
- Cette ébauche de Plan d'Investissement Prioritaire (PIP) doit s'articuler aux plans de développement économique en cours et aux politiques de coopération des partenaires techniques et financiers.
- Le plan d'investissements prioritaires concernera toutes les catégories d'infrastructures et équipements et devra être adossé à des indicateurs. Il sera assorti d'un classement des projets de manière à faciliter les arbitrages en fonction des urgences.

ETAPE 09 : FINALISATION DU PGRI ET PDD

Le consultant finalisera les rapports PGRI et PDD en :

- intégrant les observations sur l'étude stratégie ville durable ;
- intégrant les observations sur les avant projets sommaires et détaillés ;
- Intégrant, le cas échéant, les recommandations et préconisations de l'EESS ;

ETAPE 10 : PRODUCTION DE LA VERSION FINALE DU PUD ET DU PLAN D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRE A FINANCER

1. finalisation du PUD

Après les avis des différents acteurs, chaque Plan d'Urbanisme de Détails sera finalisé en tenant compte de toutes les observations. Il comprend :

- Le rapport de présentation
- Le contexte de l'étude ;
- la méthode utilisée ;
- l'analyse et le diagnostic complet du territoire concerné ;
- la stratégie de développement durable ;
- les scénarios de développement, la méthode, les outils préconisés ;
- les propositions d'aménagement et d'urbanisme ;
- Un règlement d'urbanisme qui fixera les règles et servitudes relatives à l'utilisation du sol sur tout le périmètre. Ce règlement précisera, les usages autorisés ou prohibés, les modalités de construction, de rénovation, de conservation, de restructuration, les normes de densité, etc.
- Une base cartographique de référence. Le Plan d'Urbanisme de Détails sera superposé, avec une ortho photo récente du périmètre d'étude et fera partie des pièces graphiques à rendre à l'échelle du 1/2000. Les fichiers seront sous format Auto CAD et Arc Gis.
- Un cahier de prescriptions architecturales et urbaines présentant les mesures de développement durable adoptées dans le PUD, avec un référentiel permettant de mesurer les objectifs visés.

2. Finalisation du Plan d'Investissement Prioritaire (PIP)

- Le consultant devra fournir une liste d'interventions, l'ordre de priorité, leurs modes opératoires, des estimations financières ;
- Le consultant indiquera les dispositions à prendre dans la réalisation des PIP pour améliorer la condition de vie des femmes, des jeunes et des couches vulnérables ;
- Le consultant proposera une stratégie de mobilisation et de participation des femmes, des jeunes et des couches vulnérables dans la réalisation des PIP ;
- Une liste indicative des opérateurs / aménageurs (publics et privés) susceptibles d'être mobilisés ;
- Des fiches de montages d'opérations types (acteurs, mécanismes, financements).

Tous plans, y compris le PGRI et le PDD, et les analyses qui les sous-tendent, devront être mise à jour par le consultant si les autres livrables compris dans l'étude, comme la stratégie ville durable/résiliente et les activités des PUD en phase APS ou APD, en génèrent le besoin afin d'assurer la synergie et la bonne concomitance des livrables sur l'ensemble de la présente étude.

VI: COMPOSITION DE L'EQUIPE DU CONSULTANT

Le cabinet recruté devra être spécialisé dans les domaines de la planification et du développement urbain durable, de l'environnement et disposer de plusieurs références dans des projets qui cadrent avec les principes de développement durable.

Il devra fournir la preuve d'au moins quinze (15) ans d'existence légale et de **quatre (04)** références pertinentes d'étude de planification urbaine au cours des dix (10) dernières années. Du fait de l'étendue et de la diversité des tâches à réaliser, le cabinet devra être suffisamment apte à mener l'ensemble des tâches et devra disposer toutes les compétences requises pour

la bonne exécution de la mission dans les délais requis. Les attestations de bonne fin fournies par les clients doivent comporter la première page des contrats ainsi que les dernières pages des signatures par rapport à chaque contrat attestant de l'expérience du candidat. Les expériences ne répondant pas à cette obligation ne seront pas considérés. Le Projet se réserve le droit de vérifier de l'authenticité des documents et pièces fournies.

Elle devra fournir le personnel clé suivant :

- **1 Urbaniste-architecte chef de mission** très familiarisé avec le concept de ville durable (y compris dans les pays de la sous-région ou émergents), justifiant d'une expérience de plus de 15 ans avec une spécialisation en projets urbains qui tiennent en compte les aléas climatiques. Il/;
- **1 Ingénieur hydraulicien** spécialiste en eau et assainissement, disposant d'une expérience professionnelle de 10 ans et ayant des références dans des projets de restructuration et d'optimisation de réseaux dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, y compris dans les zones inondables ;
- **1 Spécialiste en génie civil et travaux publics**, chargé de programmer et dimensionner les infrastructures de base (équipements, voirie, etc) disposant d'une expérience professionnelle de 10 ans et ayant trois (3) références dans des projets d'adaptation au changement climatique ;
- **1 expert juriste ou expert en droit foncier**, ayant au moins cinq (5) ans d'expérience et disposant de références en réglementation et outils opérationnels d'urbanisme, ainsi qu'une bonne connaissance des pratiques et usages du sol dans les quartiers informels
- **1 Expert Paysagiste, expert en écosystème urbain** et solution basée sur la nature, ayant 10 ans d'expérience et disposant de références solides dans l'élaboration d'outils de planification, de plans d'aménagement dans les villes en développement et de projets relatifs à la résilience urbaine et à l'adaptation au changement climatique ;
- **1 Spécialiste en cartographie et Système d'Information Géographique de type Auto Cad et Arcgis**, titulaire d'un diplôme de bac+5 (géographie, urbanisme, aménagement, ingénierie, etc.) et ayant une bonne connaissance des logiciels CAD et CAO. Il devra avoir une expérience de 08 ans au moins et posséder trois (3) références dans l'élaboration de supports cartographiques d'urbanisme ;
- **1 Environnementaliste** titulaire d'un diplôme de bac+5 dans le domaine de l'environnement ou équivalent et spécialiste en évaluation environnementale et sociale de projets et programmes et avec une expérience des questions liées aux changements climatiques. Il devra en outre être agréé par le ministère de l'environnement, disposer d'une expérience professionnelle de 08 ans et avoir mené des évaluations environnementales et sociales stratégiques déjà validées par le Ministère de l'Environnement ;
- **Un économiste démographe** titulaire d'un diplôme de bac+5 ans dans le domaine de l'économie et de la démographie et capitalisant une expérience d'au moins 10 ans dans l'élaboration des études socioéconomiques ;
- **Un Expert en ingénierie sociale et genre** , titulaire d'un diplôme de Bac+5 au minimum en sciences sociales, ou tout autre domaine similaire et disposant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans et ayant des références dans le domaine de l'urbanisme . Il doit avoir exercé des fonctions d'Expert Social avec des compétences dans la prise en charge du genre, dans la réalisation d'étude de planification urbaine.

NB :

- **Le Consultant proposera le personnel complémentaire qu'il jugera nécessaire ;**
- **Les experts seront mis à la disposition de la DGUA en présentiel, conformément au planning d'exécution de leur mission sur le terrain.**

VII. DONNEES ET SERVICES, DEVANT ETRE FOURNIS PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE

L'Agence de Développement Municipal et la Direction générale de l'Urbanisme et de l'Architecture faciliteront au consultant l'accès à toute la documentation existante et les démarches et investigations auprès des différents services et organismes, des autorités nationales, régionales et locales. Les démarches à effectuer et les documents à acquérir seront aux frais du consultant.

VIII. DELAIS DE LA MISSION ET LIVRABLES

Le délai global d'exécution de la mission est de **30 mois** pour les quatre PUD, répartis en deux phases de 15 mois, les délais de validation non compris. Le volume de travail est estimé à 96 hommes mois.

Phase 1 : correspond à l'élaboration de deux PUD durant les quinze premiers mois du contrat dans les zones de :

- Fandene, Keur Moussa, Pout et Sébikotane ;
- Diass, Poponguine-Ndayane et Yene (Toubab Dialaw) ;

Phase 2 : correspond à l'élaboration de deux PUD durant les quinze derniers mois du contrat dans les zones de :

- Malicounda, Ngaparou, Saly Portudal, Somone, Sindia (Nguerine) ;
- Bayakh, Kayar, Diender Guedji et Keur Matar Gaye.

Le délai de 30 mois court à compter du lendemain de la notification de l'ordre de service de démarrage des études.

A partir de la date de démarrage des études T0, les délais de remise des différents documents pour chaque phase des PUD seront les suivants :

- Analyse diagnostic des zones à T0+2 mois ;
- Elaboration des PGRI/PDD à T0+7 mois.

Livrables du PGRI / PDD :

RAPPORT	DELAI
Rapport de démarrage	T0+15 jours
Rapport de critère de conception et dimensionnement	T0 + 1 mois
Rapport mesures topographiques	T0+ 75 jours

TDR PUD-PGRI : DIASS, POPONGUINE-NDAYANE, YENE ;
MALICOUNDA, NGAPAROU, SALY PORTUDAL, SOMONE, SINDIA ;
THIES OUEST, AXE NORD AUTOROUTE A PEAGE, AIBD ;
KAYAR, KEUR MOUSSA, DJENDER GUEDJ.

Rapport diagnostic inondation basé sur des études hydrologiques	T0 + 3 mois
Rapport de propositions de variantes d'aménagement	T0 + 4 mois
Rapport de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) et PDD : Le rapport du PGRI/PDD devra être fourni en version électronique et en 45 exemplaires en version papier	T0 + 7 mois

Livrables du PGRI-PDD-PUD

Rapports	Durée
Analyse diagnostic des zones	T0+2 mois
Elaboration des PGRI/PDD	T0+7 mois
Stratégie ville durable	T0+9 mois
étude environnementale et sociale stratégique	T0+11 mois
APS des plans d'urbanisme de détails et ébauche de PIP	T0+13 mois
Production de la version finale des PUD et des PIP	T0+15 mois
Une synthèse des tous les livrables (PGRI-PDD-PUD etc) pour les 5 zones	T0+15 mois

Conformément au calendrier de mise en œuvre de l'étude, tous les rapports du Consultant feront l'objet d'une présentation devant le Groupe Technique Opérationnel, chargé du suivi et de la validation de cette étude. Néanmoins, le rapport sur l'Avant-Projet de Plan d'Urbanisme de Détails devra faire l'objet d'un exposé devant les instances prévues par le Code de l'urbanisme comme les Conseils municipaux de (i) Diass, Poponguine-Ndayane et de Yene ; (ii) Malicounda, Ngaparou, Saly Portudal, Somone, Sindia-Guérine ; (iii) Fandène, Keur Moussa, Pout et Sébikotane ; (iv) Bayakh, Kayar, Diender Guedj et Keur Matar Gaye et les Comités départementaux de l'Urbanisme de Rufisque, de Mbour et de Thiès.

Les rapports provisoires devront être fournis en version électronique et en 45 exemplaires en format papier. Pour les rapports finaux, ils seront fournis en version électronique et en 60 exemplaires en format papier. La version finale du PUD devra toutefois être fournie en 60 exemplaires formats papier.

Les fichiers des pièces graphiques seront sous format dwg et sont une propriété de l'ADM. Le consultant remettra également à la fin de la prestation, une version Auto Cad et Arc Gis du PUD sous forme de fichier géodatabase. Tous les rendus des pièces graphiques seront rattachés au système RRSO4.

Conformément au calendrier de mise en œuvre de l'étude, tous les livrables du Consultant feront l'objet d'une présentation devant le comité régional d'urbanisme et du cadre de vie de la région de Thiès et celui de la région de Dakar, pour validation.

IX. ANNEXES : Ces annexes précisent le contenu minimum attendu du consultant en ce qui concerne les tâches et contenu des rapports de l'étude PUD-PGRI-PDD, l'Etude Stratégique Ville Durable, l'APS, et l'EESS de chaque PUD.

ANNEXES 1 : ETUDE PGRI-PDD-PUD

Tâche1 : Préparation du projet de PUD

Tâche 2 : Diagnostic

Tâche 3 : collecte de données et enquêtes

Tâche 4 : analyse de données

Tâche 5: élaboration du PGRI-PDD

Tache 6: stratégie ville durable ;

Tâche 7 : Avant-Projets (sommaire et détaillé) de Plan d'Urbanisme de détails et d'un Plan d'Investissement Prioritaire ou élaboration du cadre de développement et de stratégies

Tâche 8 : Finalisation des PGRI et PDD ;

Tâche 9 : élaboration du plan d'urbanisme de détails

Tâche 10 : élaboration du plan des investissements prioritaires

Tâche 11 : élaboration des documents graphiques et du règlement d'urbanisme

Tâche 12: élaborer la version finale du PUD et du PIP.

- Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, le projet de PUD fera l'objet d'une enquête publique pendant un délai de deux mois.
- Avant son approbation par Décret, le PUD sera soumis à l'examen du GTO.

Il est vivement exigé au consultant d'adopter une approche participative et inclusive pour prendre en charge les préoccupations et les besoins de toutes les parties prenantes. Cette démarche suppose un important effort de consultation et de concertation avec l'administration, les collectivités territoriales, les concessionnaires de réseaux, les populations, le secteur privé, la société civile, etc.

ANNEXE 2 : ETUDE STRATEGIE VILLE DURABLE

Activité 1: construction d'une vision selon une démarche participative, inclusive qui ne laisse personne en rade, tenue d'ateliers de planification urbaine participatifs et inclusifs, restitution, consolidation et adoption consensuel de la vision ;

Activité 2: identification des lignes directrices, organisation d'ateliers de planification participatifs et de restitution et de validation ;

Activité 3: identification des axes stratégiques, organisation d'ateliers de planification participatifs et de restitution et de validation ;

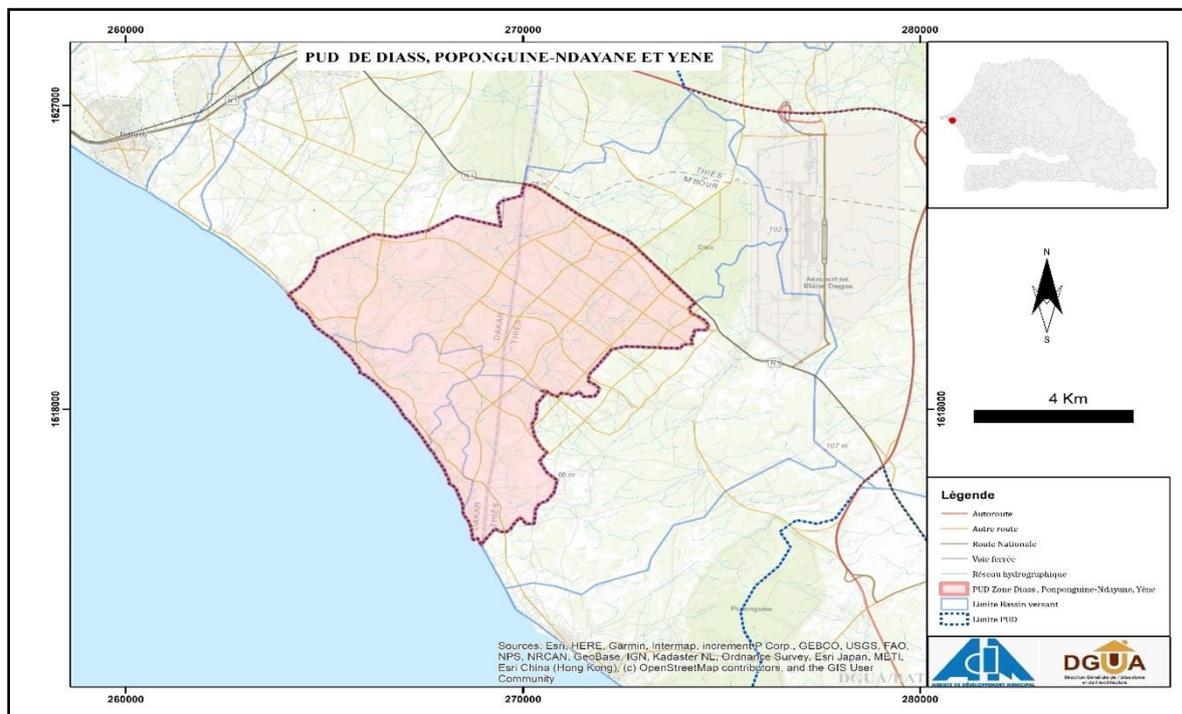
Activité 4: présentation de la stratégie

Activité 6: validation de la stratégie qui intègre les recommandations et préconisations du PGRI-PDD ;

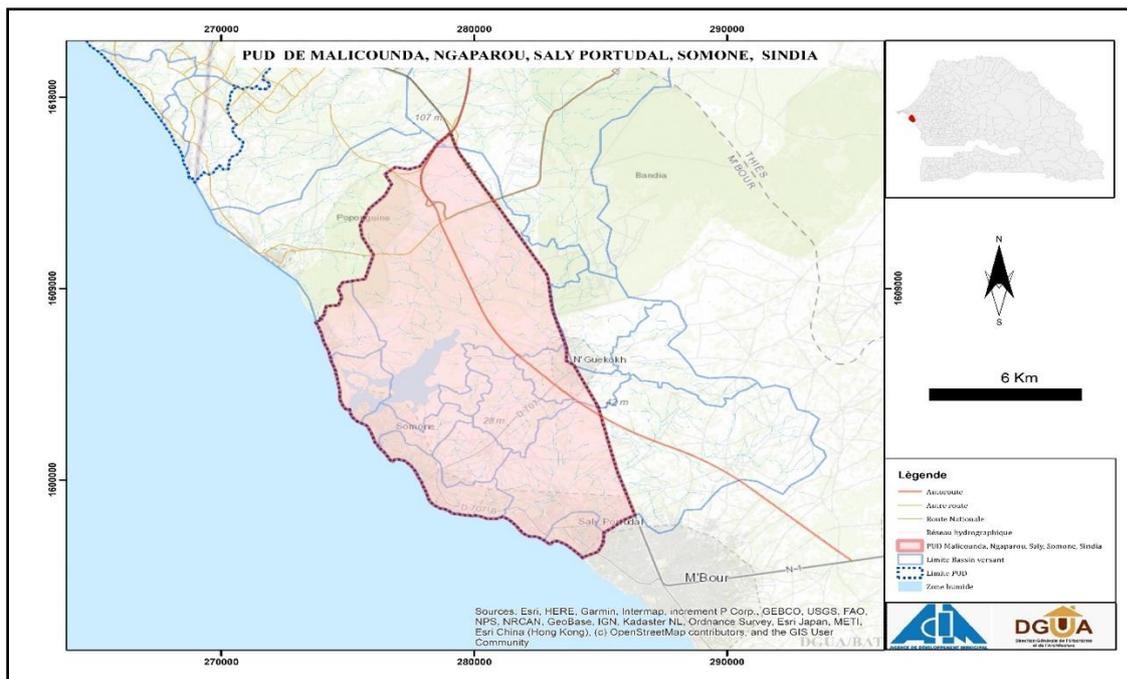
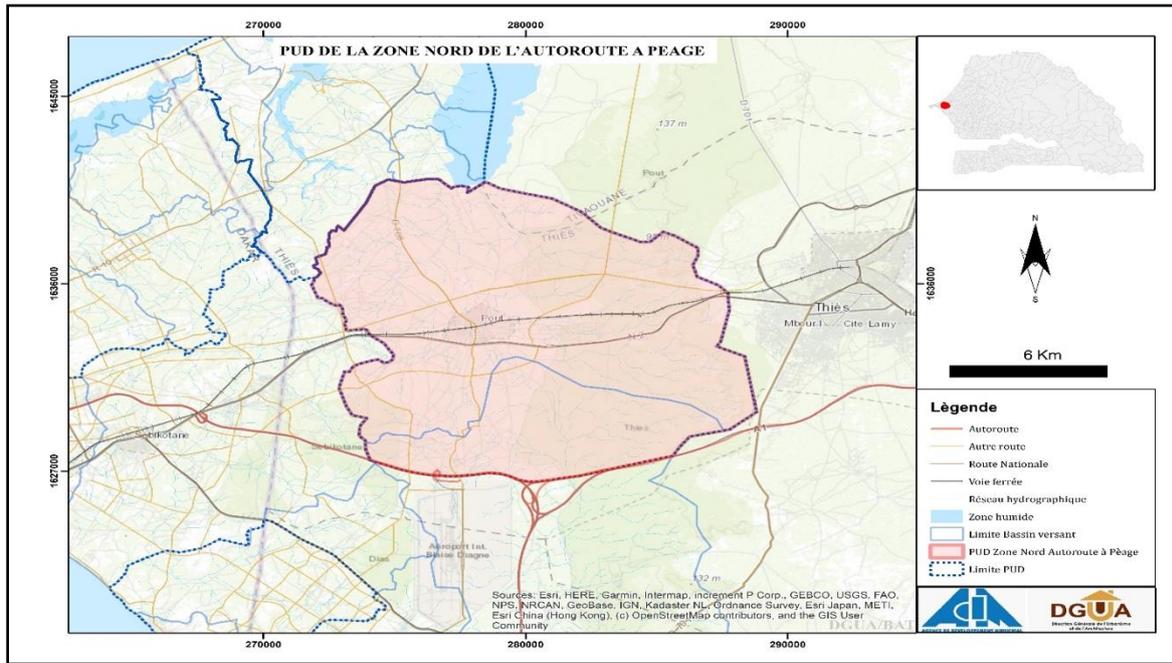
ANNEXE 3 : APS DU PUD

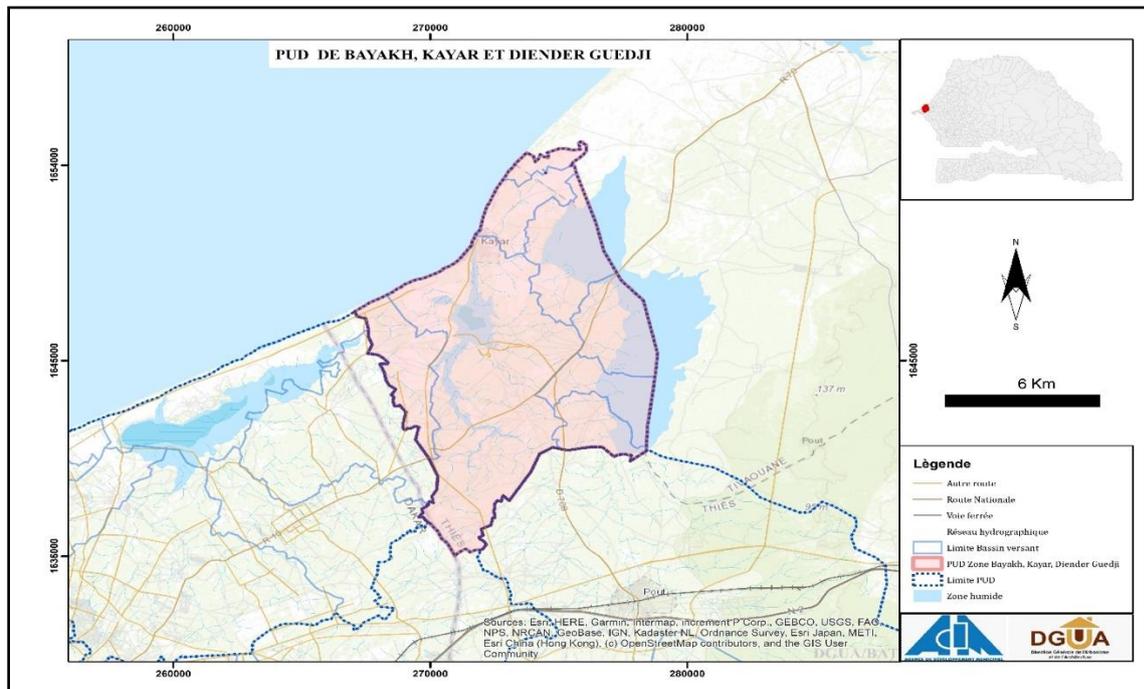
- Activité 1: Rappel de la vision et des axes stratégiques
- Activité 2: axes d'intervention et objectifs
- Activité 3: stratégie de développement
- Activité 4: évaluation des besoins
- Activité 5: projection démographique ;
- Activité 6: besoins fonciers
- Activité 7: projection de la population par quartier et par village
- Activité 8: distribution de la population
- Activité 9: objectif cible et parti d'aménagement
- Activité 10: variante de développement
- Activité 11: adoption de critères de choix
- Activité 12: scénarios de développement
- Activité 13: ébauche d'un PIP pour le PUD

ANNEXES 4 : ZONES D'ETUDE DES PUD



**TDR PUD-PGRI : DIASS, POPONGUINE-NDAYANE, YENE ;
MALICOUNDA, NGAPAROU, SALY PORTUDAL, SOMONE, SINDIA ;
THIES OUEST, AXE NORD AUTOROUTE A PEAGE, AIBD ;
KAYAR, KEUR MOUSSA, DJENDER GUEDJ.**





Annexe 5 – canevas de l’Evaluation environnementale et sociale Strategique de chaque PUD

CANEVAS DE L’EVALUATION ENVIRONNEMENTALE et SOCIALE STRATEGIQUE DES PUD DE :

- (v) DIASS, POPONGUINE-NDAYANE ET DE YENE ;**
- (vi) MALICOUNDA, NGAPAROU, SALY PORTUDAL, SOMONE, SINDIA-GUÉRINE ;**
- (vii) FANDÈNE, KEUR MOUSSA, POUT ET SÉBIKOTANE ;**
- (viii) BAYAKH, KAYAR, DIENDER GUEDJ ET KEUR MATAR GAYE.**

Contexte et justification de la mission

Le changement climatique a contribué à l’instabilité croissante des précipitations sur le Sénégal et à la hausse du niveau de la mer ; ce qui accroît la vulnérabilité de la population et met en péril les bénéfices du développement du Sénégal.

En effet, de nouveaux évènements climatiques extrêmes ont provoqué de graves inondations dans plusieurs localités sénégalaises, avec comme principal épïcentre la zone de Keur Massar-Jaxaay, emmenant ainsi l’État à déclencher le Plan national d’Organisation des Secours (ORSEC) en 2020 et 2021.

Pour pallier durablement ces phénomènes récurrents, l'État du Sénégal s'est engagé à poursuivre la mise en œuvre optimale du Programme Décennal de Lutte contre les Inondations (PDLCI) et à mobiliser les ressources budgétaires nécessaires pour la réalisation d'un projet d'urgence comprenant la construction d'ouvrages de drainage à Keur Massar et environs.

Par ailleurs, le Gouvernement du Sénégal a sollicité l'accompagnement de la Banque mondiale pour d'une part, poursuivre les efforts de réduction des risques d'inondation entrepris depuis 2012 et d'autre part, améliorer les capacités de planification et de gestion intégrées des risques d'inondations urbaines par la mise en œuvre de la seconde phase du Projet de Gestion des Eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique PROGEP (PROGEP 2).

Le projet comprend quatre composantes :

- Composante 1 : Planification et gestion urbaines intégrées tenant compte du risque climatique et de la durabilité ;
- Composante 2 : Investissement et gestion du drainage, engagement communautaire, gestion environnementale et sociale ;
- Composante 3 : Composante de Réponse contingente d'urgence (CERC) ;
- Composante 4 : Gestion du projet.

La composante 1 comprend la réalisation de documents de planification urbaine dans plusieurs localités identifiées, notamment les zones couvertes par les communes de : (i) Diass, Poponguine-Ndayane et de Yene ; (ii) Malicounda, Ngaparou, Saly Portudal, Somone, Sindia-Guérine ; (iii) Fandène, Keur Moussa, Pout et Sébikotane ; (iv) Bayakh, Kayar, Diender Guedj et Keur Matar Gaye.

Cette zone trouve sa pertinence dans un contexte climatique marqué par la récurrence de fortes inondations dans cette zone, une forte pression foncière et croissance urbaine. Il s'y ajoute, entre autres, sa position d'arrière-pays de la commune de Keur Massar, de la ville de Rufisque et du pôle urbain de Diamniadio et du Lac Rose avec son caractère péri-urbain. Son interrelation avec ces villes n'est plus à démontrer. D'autre part, le développement de multiples activités économiques milite en faveur d'une planification prospective et perspective pour assurer de meilleures conditions de vie de ces populations. Cependant, il va falloir agir dans le cadre de l'intercommunalité pour prendre en charge les nouveaux défis urbains qui s'y posent.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 1, l'Agence de Développement municipal (ADM) en partenariat avec la Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Architecture (DGUA) décide de s'attacher les services d'un Consultant pour l'élaboration de cinq (05) documents de planification urbaine dans plusieurs localités identifiées dont un (Bambilor, Jaxaay-Parcelles, Sangalkam, Tivaouane Peul) financé par la Banque mondiale et les quatre (04) autres : (i) Diass, Poponguine-Ndayane et de Yene ; (ii) Malicounda, Ngaparou, Saly Portudal, Somone, Sindia-Guérine ; (ii) Fandène, Keur Moussa, Pout et Sébikotane ; (iv) Bayakh, Kayar, Diender Guedj et Keur Matar Gaye par le Fonds Nordique de Développement (FND).

En effet, ce consultant a pour mission de préparer :

- un rapport de présentation pour chaque Plan d'Urbanisme de détails (PUD). Ledit rapport reviendra sur l'analyse de la situation existante et les perspectives d'évolution du périmètre d'étude. Il expliquera les principes d'élaboration de chaque plan, le processus de

- réorganisation et d'intégration du site dans l'espace géographique environnant. Il indiquera également les superficies réservées à chaque type d'usage du sol ainsi que le bâti impacté par la nouvelle voirie et les équipements à prévoir ;
- des documents graphiques pour chaque PUD, établis sous format numérique et papier. Ils feront apparaître *i)* la délimitation des zones suivant leur destination ; *ii)* les emplacements réservés aux services publics, les installations d'intérêt général, les secteurs à restructurer, à rénover, les espaces libres, les sites à protéger, les axes majeurs d'écoulement des eaux pluviales ; *iii)* le tracé des voies de circulation et des réseaux divers ;
 - un règlement d'urbanisme pour chaque PUD, qui fixera les règles et servitudes relatives à l'utilisation du sol. Ce règlement précisera, pour chaque zone, les usages autorisés ou prohibés, les modalités de construction, de rénovation, de conservation, de restructuration, les normes de densité, les normes de construction selon les types de secteurs, etc.

Afin de se conformer aux dispositions de la Loi n° 2001-01 du 15 janvier 2001 portant Code de l'Environnement plus précisément en son article L 48 qui stipule que «Tout projet de développement ou activité susceptible de porter atteinte à l'environnement, de même que les politiques, les plans, les programmes, les études régionales et sectorielles devront faire l'objet d'une évaluation environnementale », l'Agence de Développement municipal, en collaboration avec la Direction générale de l'Urbanisme et de l'Architecture, confieront l'évaluation environnementale et sociale stratégiques (EES) des PUD à la même équipe, sous la coordination de l'expert environnementaliste et l'expert sociale.

Cette mission devra permettre d'identifier et d'examiner tous les effets, tant bénéfiques que néfastes, que la réalisation de chaque PUD aura sur l'environnement naturel. Elle devra aussi s'assurer que ces effets seront dûment pris en compte durant toutes les phases de l'exécution desdits PUD.

La zone d'étude s'étend sur une superficie d'environ de 48 594 ha. Dans le diagnostic comme dans les propositions d'aménagement, le consultant devra tenir compte des liaisons physiques et fonctionnelles qui existent avec les territoires environnants.

Objectifs de l'évaluation environnementale et sociale stratégiques (EES)

L'Évaluation Environnementale et Sociale Stratégiques (EES) des quatre PUD dans les zones couvertes par les communes de : (i) Diass, Poponguine-Ndayane et de Yene ; (ii) Malicounda, Ngaparou, Saly Portudal, Somone, Sindia-Guérine ; (iii) Fandène, Keur Moussa, Pout et Sébikotane ; (iv) Bayakh, Kayar, Diender Guedj et Keur Matar Gaye se fixe pour objectif global d'examiner la portée et la nature des impacts potentiels sur l'environnement en amont, en vue de prendre les décisions éclairées favorisant l'intégration des problématiques environnementales, sociales et du développement durable dans les documents d'urbanisme.

Les objectifs spécifiques des EESS de l'élaboration des PUD sont :

- mettre en évidence les enjeux environnementaux et sociaux prioritaires en parallèle avec les enjeux locaux de développement ;

- identifier les principaux effets potentiels sur l'environnement et le social de toutes les composantes de chaque PUD (options, règles, projets types, etc.), au regard des enjeux de gestion de la durabilité du cadre urbain projeté;
- proposer des orientations en fonction de chaque secteur et des enjeux en place pour le règlement d'urbanisme;
- identifier pour chaque composante (options, règles, projets types, etc.) composantes prioritaire le travail environnemental à mener (internalisation de mesures, Analyse environnementale et sociale initiale, EIE, etc.);
- Proposer une hiérarchie des options proposées par chaque PUD en tenant compte des critères de durabilité environnementale et sociale du projet urbain ;
- élaborer un plan cadre de gestion environnementale et sociale qui devra faire ressortir les différents travaux environnementaux à réaliser en fonction des projets ou sous projets de chacun des PUD ainsi que la responsabilisation de leur mise en œuvre.

Tâches du consultant :

Les prestations attendues du consultant sont :

- la description du milieu biophysique et du milieu social et humain de la zone du projet pour chaque PUD;
- la description des tendances en l'absence d'un PUD pour chaque zone d'étude ;
- l'identification, l'évaluation et la mesure de l'ampleur des impacts positifs et négatifs potentiels directs et indirects et les risques environnementaux dans la zone couverte par chaque PUD;
- la mise à disposition d'un processus de screening¹ de sous-projets, qui permettra aux acteurs (autorités politiques, collectivités locales, promoteurs etc.) de pouvoir identifier, évaluer et atténuer les impacts environnementaux et sociaux potentiels des activités prévues au moment de la mise en œuvre de chaque PUD. Le consultant présentera en annexe un tableau des impacts types et leurs mesures d'atténuation;
- la proposition d'un cadre de programme de suivi-évaluation de ces mesures en spécifiant les indicateurs environnementaux types pour leur suivi- évaluation, ainsi que la méthodologie de leur mise en œuvre (données de référence, fréquence des collectes, responsabilités, etc.). Le programme de suivi-évaluation devra comporter en outre un plan spécifique de surveillance environnementale et sociale pour s'assurer du contrôle efficace des questions environnementales et sociales ;
- la description du mécanisme et les arrangements institutionnels de mise en œuvre de l'EESS en clarifiant les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes (au niveau local, communal, district/provincial et national) impliquées dans sa mise en œuvre;
- l'évaluation de la capacité du Gouvernement, des collectivités locales et des autres partenaires impliquées dans la mise en œuvre de l'EESS et la proposition de mesures pour la sensibilisation, le renforcement institutionnel et/ou le renforcement

¹Détermination du travail environnemental (type d'évaluation environnementale) à faire

TDR PUD-PGRI : DIASS, POPONGUINE-NDAYANE, YENE ;

MALICOUNDA, NGAPAROU, SALY PORTUDAL, SOMONE, SINDIA ;

THIES OUEST, AXE NORD AUTOROUTE A PEAGE, AIBD ;

KAYAR, KEUR MOUSSA, DJENDER GUEDJ.

des capacités techniques des parties prenantes concernées par cette mise en œuvre ;

- des recommandations pour la prise en compte de l'environnement dans le règlement d'urbanisme de chaque PUD;
- l'estimation financière du Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale pour mettre en œuvre les conditions requises par l'Évaluation Environnementale et sociale Stratégiques ;

Le Consultant organisera et animera également en rapport avec ADM, une restitution auprès du comité technique national, le contenu du rapport produit et sur site, une consultation du public afin d'évaluer l'acceptabilité sociale du projet par les populations locales, notamment les femmes et les couches vulnérables ainsi que les autres acteurs impliqués.

Contenu et plan du rapport final

- a) Liste des acronymes ;
- b) Un résumé analytique en français ;
- c) Un résumé analytique en anglais
- d) Une introduction décrivant la finalité de l'étude EES, ses objectifs, ses principes, la méthodologie suivie et le contenu du rapport ;
- e) Une description du projet de chaque PUD mettant en exergue les composantes, les zones cibles ; les dispositifs de coordination et de mise en œuvre ;
- f) Une présentation sommaire et générale des enjeux environnementaux prioritaires du territoire reprenant les conclusions des conditions du milieu naturel (physique et biologique), du milieu humain, socioéconomique et culturel dans les zones d'intervention du projet, politique, plan et enjeux environnementaux du territoire ;
- g) La consultation du public avec une description de la méthodologie de collecte de l'information, la consultation des acteurs et les résultats du processus de consultation (leçons apprises, attentes, craintes et proposition des acteurs) ;
- h) Le cadre juridique, réglementaire applicables au secteur de l'urbanisme qu'une discussion des conditions requises par les différentes politiques ;
- i) L'analyse des incidences prévisionnelles sur l'environnement de chaque PUD avec les différentes variantes ;
- j) Le cadre institutionnel relatif aux politiques, plans et programmes de développement du secteur urbain ;
- k) La stratégie de gestion environnementale et sociale mettant en exergue les actions à mener en fonction des projets ou sous projets de chaque PUD et les responsables de la mise en œuvre ;
- l) Une description du besoin en renforcement des capacités, de la formation et de l'assistance technique pour les organisations concernées, si besoin en est, nécessaire à la mise en œuvre de l'EES,
- m) Une description du budget de suivi de l'EES ;
- n) Des annexes générales :
 - La bibliographie ;
 - Les comptes rendus de la Consultation Publique, des avis et attentes exprimés, la liste des personnes contactées et consultées, particulièrement les populations vulnérables ;
- o) Des annexes techniques:
 - La Grille de Contrôle environnemental, comprenant la grille d'impact environnemental et les mesures d'atténuation ;

- Un formulaire de revue environnementale et sociaux ;
- Une matrice type présentant les composantes du Plan de Gestion environnementale et Sociale ;
- Terme de référence type pour chaque catégorie d'étude environnementale et sociaux à réaliser.

Documents à consulter

L'Agence de Développement municipal et la Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Architecture mettront à la disposition du Consultant tous les documents pertinents relatifs au PROGEP II et en particulier aux PUD, notamment le Plan Sénégal Émergent (PSE), le Plan national d'Aménagement et de Développement du Territoire, le Programme décennal de lutte contre les inondations (PDLCI) et le Plan Directeur d'urbanisme de Dakar horizon 2035.

Profil des experts

L'étude devra être menée par un bureau d'études agréé par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD). Pour la réalisation de cette étude, le consultant doit au moins remplir les critères suivants :

- justifier d'une expérience professionnelle de dix (10) ans minimum dans l'évaluation environnementale et sociales et avoir mené des Evaluations Environnementales, sociales, Stratégiques déjà validées par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ;
- disposer d'une équipe d'experts comportant au moins un environnementaliste, un expert sociale, un expert urbaniste, un ingénieur génie civil, un expert SIG, un économiste et un expert en ingénierie sociale.

Pour mener à bien l'étude, le consultant pourrait s'adjoindre les compétences nécessaires pour atteindre les objectifs fixés dans l'étude.

Déroulement de l'EES et livrables attendus

En considérant To comme date de notification de l'ordre de service de démarrage de l'étude, le délai retenu pour la finalisation complète de l'étude est de 7 semaines. Le calendrier retenu est le suivant :

To : Date de démarrage des prestations

To + 5 semaines : Rapport provisoire de l'EES (à fournir en quarante-cinq (45) exemplaires, dont quarante (40) seront acheminés à la DEEC par ADM pour validation) pour les besoins du comité technique ;

To + 7 semaines : Rapport final (à fournir en vingt (40) exemplaires, dont quinze (15) seront déposés à la DEEC par ADM en plus d'une version numérique) à faire valider par le Comité Technique National et après prise en compte des recommandations l'Audience Publique.

